

# Programme Programme d'évaluation environnementale

RAPPORT ANNUEL 2000-2001

## Rapport annuel 2000-2001

Canada

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Sommaire</b>	<b>3</b>
<b>Objet....</b>	<b>5</b>
<b>Points saillants régionaux</b>	<b>5</b>
Atlantique	5
Québec	7
Ontario	9
Prairies et Nord	11
Pacifique et Yukon	12
<b>Activités et projets</b>	<b>14</b>
<b>Activités nationales</b>	<b>16</b>
Évaluation environnementale stratégique (EES, ou EE des politiques)	16
Examen quinquennal de la LCEE	16
Étude sur les capacités	17
Entrée des EE d'Environnement Canada dans le SÉEN :	
une amélioration continue	19
Outils d'évaluation environnementale	20
<b>Documents d'orientation</b>	<b>21</b>
Évaluation environnementale des activités aquicoles	21
Guide pour l'évaluation des impacts sur les oiseaux	21
Modèle d'examen préalable du SÉEN pour la désaffectation des stations hydrométriques et la remise en état des lieux	21
Cadre de suivi des EE	22
Directive pour les EE relatives aux espèces sauvages en péril au Canada	22
Groupe de travail sur l'évaluation des effets cumulatifs (EEC)	22
<b>Formation et réunions</b>	<b>23</b>
Formation sur l'évaluation environnementale stratégique (EES)	23
IAIA 2000 — Hong Kong	23
Septième Symposium international sur la problématique de la gestion des emprises	24
Rencontre nationale des coordonnateurs et des spécialistes techniques de l'évaluation environnementale et de la protection de l'environnement (EE-PE)	24
Effets environnementaux cumulatifs : gestion, outils et perspectives	24
Atelier national des praticiens	24
Assemblée annuelle nationale du CCEE	25

<b>Défis et orientations proposées</b>	<b>25</b>
<b>Sigles et abréviations</b>	<b>27</b>

## SOMMAIRE

Le présent rapport annuel donne un aperçu des activités, des possibilités et des enjeux du Programme national d'évaluation environnementale (EE) d'Environnement Canada (EC) pour l'exercice 2000-2001.

Le Programme national d'EE regroupe des membres du personnel du Service de la protection de l'environnement, du Service de la conservation de l'environnement (SCE) et du Service météorologique du Canada, travaillant dans l'une ou l'autre des cinq régions administratives ou à l'administration centrale. Le groupe de l'administration centrale comprend des représentants de la Direction de l'évaluation environnementale (DEE) ainsi que des praticiens en EE de l'Institut national de recherches en hydrologie, de l'Institut national de recherche sur les eaux et du Centre national de la recherche faunique.

L'essentiel des responsabilités et du mandat du Programme découle de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE). Comme par les années précédentes, les praticiens en EE du Ministère ont consacré énormément de temps et d'efforts à l'examen et à la préparation d'un nombre incalculable d'EE. Notre rôle d'autorité responsable demeure un volet important de nos responsabilités, mais nos activités quotidiennes continuent d'être dominées par l'exercice de nos fonctions d'autorité fédérale, chargée de fournir des conseils scientifiques et techniques spécialisés.

La Directive du Cabinet de juin 1999 sur l'évaluation environnementale des propositions de politiques, de plans et de

programmes – aussi appelée évaluation environnementale stratégique (EES) – confère des responsabilités particulières au Ministère. Durant l'année écoulée, la DEE a participé directement à 44 EES, ou y a joué un rôle consultatif. Elle continue également d'offrir de la formation sur les EES à d'autres sections du Ministère.

L'an dernier, le Programme a continué de formuler, au nom d'EC, des commentaires et des recommandations visant l'amélioration et le renouvellement de la LCEE. Bon nombre de ces recommandations ont été acceptées et intégrées à l'avant-projet de loi dont est actuellement saisi le Parlement.

Durant la dernière année, le Programme a entrepris une étude sur les capacités, pour déterminer les actuelles capacités scientifiques et techniques du Ministère et en mesurer la contribution (ou la non-contribution) au Programme. On s'attend à ce que les recommandations issues de cette étude soient discutées et débattues par le Comité national d'EE et que des décisions soient prises pour améliorer le fonctionnement du Programme au Ministère.

Dans la nouvelle année, le Programme devra faire face à diverses priorités et relever plusieurs défis de taille; cependant, le principal défi consistera à assurer la mise en application des modifications proposées à la LCEE. Pour l'avenir du Programme, il semble être nécessaire de considérer certaines tendances qui se dessinent. Le phénomène de la mondialisation qui se produit dans des domaines comme les

affaires, la gestion environnementale et les communications viendra exacerber les pressions exercées sur les ressources naturelles du Canada, ce qui intensifiera d'autant la nécessité d'une coopération et d'une normalisation internationales en

matière d'EE. En outre, il nous faudra composer avec une décentralisation croissante des responsabilités en matière d'EE, qui seront de plus en plus dévolues aux autorités provinciales/territoriales et locales.

## OBJET

Le présent rapport annuel atteste de la détermination d'Environnement Canada (EC) à rendre compte de ses actions ainsi qu'à partager ses succès et les leçons qu'il a tirées dans le domaine de l'évaluation environnementale (EE). On y trouve un exposé détaillé des activités menées entre le 1er avril 2000 et le 31 mars 2001, en conformité avec la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE) et la Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des politiques, des plans et des programmes.



## POINTS SAILLANTS RÉGIONAUX

### Atlantique

#### *Élevage en cage du saumon de l'Atlantique, Grand Manan (Nouveau-Brunswick)*

Près d'une centaine de projets visant la construction et l'exploitation d'équipements aquicoles dans la région de l'Atlantique ont été présentés à EC pour expertise scientifique, durant l'exercice financier. Il s'agissait aussi bien d'installations côtières de conchyliculture et de pisciculture que d'écloseries aménagées sur la terre ferme. Dans la majorité des cas, les EE ont pris la forme d'examens préalables menés sous le régime de la LCEE par le ministère des Pêches et des Océans (MPO), en raison de l'exigence d'autorisation prévue à la Loi sur la protection des eaux navigables. Pour l'examen des 15 projets piscicoles envisagés dans le secteur de Grand Manan (Nouveau-Brunswick), dans la baie de Fundy, le MPO s'est fortement fié



à EC, qui jouait dans ce dossier un rôle d'autorité fédérale (AF) ayant des compétences spécialisées en vertu de la LCEE. Cette région, qui jouxte l'État du Maine, se distingue par son écologie riche et diversifiée. En raison de cette vulnérabilité, EC a prôné l'adoption d'un principe de précaution dans l'évaluation des 15 propositions émanant de divers promoteurs, mais soumises pour examen par le MPO durant la même période. En recommandant une telle démarche préventive, EC exposait son point de vue sur les aspects devant faire l'objet d'une

évaluation exhaustive si l'on souhaitait conclure autre chose qu'une probabilité d'effets environnementaux importants.

À la lumière des interventions d'EC, d'importantes priorités ministérielles comme les espèces en péril (EP), la prévention de la pollution et les changements climatiques ont été prises en compte dans le processus d'examen préalable mené sous l'égide de la LCEE. Ainsi, dans l'évaluation d'un projet aquicole en particulier, le MPO a conclu qu'on ne pouvait l'appuyer sous la forme proposée puisqu'il risquait d'avoir des effets importants sur le canard arlequin (une espèce en péril). On a prescrit des zones tampons minimums et établi des directives sur la conception de programmes de surveillance des effets, pour mieux protéger cette espèce de canard contre d'éventuels conflits avec les activités aquicoles.

En outre, les évaluations ont souligné l'importance de faire rapidement appel aux compétences spécialisées d'EC dans l'évaluation des projets aquicoles, et mis en lumière le lien qui existe avec les programmes ministériels responsables de priorités telles que les EP. EC a publié durant l'année des lignes directrices sur l'évaluation des projets aquicoles, qui aideront à répondre à ces besoins et à uniformiser l'examen des futurs projets d'aquiculture. Par ailleurs, l'intensification du stress exercé sur les valeurs écologiques de la région de Grand Manan par les multiples projets aquicoles et par d'autres activités sujettes à évaluation environnementale a eu pour effet de mettre en évidence le rôle que pourrait jouer l'évaluation des effets cumulatifs régionaux dans la concrétisation stratégique des priorités ministérielles.

### *Mise en valeur des ressources pétrolières et gazières au large de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve*

Les opérations d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures au large de la côte atlantique ont continué de s'intensifier en 2000-2001. Dans cette région pionnière de plus en plus active, le Programme a dû s'efforcer de répondre aux priorités du Ministère tout en voyant au respect des obligations prescrites par la LCEE. L'industrie pétrolière et gazière est particulièrement présente sur la plateforme Scotian au large de la Nouvelle-Écosse et sur les Grands Bancs de Terre-Neuve. L'activité pétrolière et gazière dans ces secteurs est principalement régie par l'Office Canada–Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers et l'Office Canada–Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers, respectivement. Par sa participation aux processus d'EE tels que ceux prévus par la LCEE, EC s'est penché sur des projets de relevés sismiques, de programmes de forage et, à terme, d'opérations de mise en valeur prévoyant l'extraction, le traitement et l'expédition de pétrole et de gaz. Bon nombre des programmes ministériels (urgences environnementales, protection de la faune, services météorologiques, immersion en mer, prévention et réduction de la pollution) collaborent étroitement avec le personnel d'EE pour s'assurer que les responsables des projets extracôtiers prennent en considération les connaissances et les compétences d'Environnement Canada tout en respectant la législation applicable et les priorités du Ministère.

Au cours de l'année, EC a participé à l'EE du projet pétrolier Whiterose, sur les Grands Bancs, à proximité des gisements

Hibernia et Terra Nova. Le projet consiste à relier un bateau de production et de stockage aux champs sous-marins, dans des entonnoirs aménagés au fond de la mer. On estime que le gisement contient quelque 230 millions de barils de pétrole récupérable, dont l'exploitation devrait commencer en 2004. L'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers, EC, le MPO et Industrie Canada avaient chacun la responsabilité de voir à ce que le projet Whiterose fasse l'objet d'une étude approfondie en vertu de la LCEE. Les obligations d'EC comme autorité responsable (AR) découlaient de la nécessité, pour le promoteur, d'obtenir un permis d'immersion en mer des matériaux extraits des entonnoirs sous-marins et des tranchées des conduites d'écoulement. En participant au processus d'évaluation, EC s'est acquitté des obligations juridiques que la LCEE lui conférait comme autorité responsable et a favorisé une totale prise en compte des principales préoccupations du Ministère. Ainsi, l'évaluation du projet a permis de formuler des pratiques exemplaires pour le choix et la gestion des boues de forage, d'adopter des directives sur l'évitement des aires importantes pour les oiseaux marins et d'intégrer les données sur la glace, l'état de la mer et les conditions météorologiques aux critères de conception et de gestion du projet.

Les projets d'exploitation du pétrole et du gaz au large des côtes dans les Grands Bancs, tel le projet Whiterose, mettent en évidence la constante nécessité de promouvoir les initiatives visant l'évaluation et la gestion des incidences cumulatives régionales. En fait, considérant la vaste étendue de la zone extracôtière atlantique et la grande diversité des enjeux importants pour EC,

le Programme d'EE cherche activement à faciliter la considération stratégique des informations et des compétences dont dispose EC dans l'examen des évaluations au niveau des politiques, au niveau régional et au niveau sectoriel.

## **Québec**

### *Construction d'un terrain de golf au lac Leamy, à Hull*

En septembre 2000, le Ministère a recommandé que le MPO – autorité responsable du projet – et la Commission de la capitale nationale (CCN) demandent au promoteur de modifier le tracé du terrain de golf pour réduire l'empiètement sur les zones humides.

À la suite de cette recommandation, on a mené une étude exhaustive des options entourant le réaménagement des trous problématiques et entamé d'intenses négociations avec le promoteur. Ces efforts ont entraîné le réaménagement de trois trous qui, à eux seuls, auraient causé la destruction de près de 25 000 m<sup>2</sup> de terres humides.

Le nouveau tracé évite maintenant les zones humides où vit la rainette faux-grillon de l'Ouest, une espèce jugée « vulnérable » par les autorités québécoises, et nous permet d'atteindre l'objectif de non-perturbation des zones humides que nous avons recommandé au MPO et à la CCN.

En conformité avec le principe d'aucune perte nette de fonctions des zones humides, tel que recommandé par la Politique fédérale sur la conservation des terres humides, le promoteur négociera un programme de compensation avec le MPO et la CCN, avec l'aide scientifique et technique du Ministère.

### *Axe routier McConnell–Laramée*

On envisage de relier Aylmer et Hull par une route qui traverserait la portion sud du parc de la Gatineau, administré par la CCN. Le ministère québécois des Transports en est le promoteur. Transports Canada est la principale AR fédérale, puisque ce ministère contribue au financement du projet, tandis que les responsabilités réglementaires du MPO lui confèrent également un statut d'AR.

La construction de l'autoroute amènera la destruction d'un habitat abritant des oiseaux migrateurs. La buse à épaulettes, une espèce jugée « préoccupante » au Canada, et l'épervier de Cooper, qui figure sur la liste québécoise des espèces rares, menacées ou vulnérables (ou susceptibles d'être ainsi désignées), sont deux des espèces qui pourraient être touchées par le projet. En outre, plusieurs espèces floristiques inscrites sur la liste québécoise des espèces rares, menacées ou vulnérables (ou susceptibles d'être ainsi désignées) poussent sur l'axe routier proposé, dont le choix relève davantage de critères économiques et techniques que de critères environnementaux.

En décembre 2000, le Ministère a recommandé que les AR et la CCN demandent au promoteur de modifier le tracé routier pour réduire les effets nocifs du projet sur les espèces en péril et les terres humides. EC a exposé sa position lors des séances publiques tenues en mars 2001 par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec.

Les AR et la CCN ont retenu la recommandation du Ministère et, à l'été 2001, le ministère québécois des Transports procédait à de nouveaux

inventaires des ressources végétales et animales, en vue de déterminer un nouveau tracé qui aurait un impact minimal. Le choix de l'option la moins perturbatrice reposera sur des critères environnementaux, socioéconomiques et techniques approuvés par les AF. Ce projet illustre à merveille comment une EE peut être menée et utilisée comme un outil de planification.

### *Agrandissement du quai 103 au port de Québec*

L'administration portuaire de Québec propose d'agrandir le quai 103, pour contrer les problèmes causés par l'affaissement du quai. La solution retenue consiste à installer devant la structure existante six caissons de béton, que l'on remplirait de remblai granulaire pour les maintenir en place. Dans sa proposition initiale, l'administration portuaire souhaitait employer à cette fin des sols hautement contaminés, actuellement stockés à cet endroit.

L'administration portuaire de Québec est la principale AR dans l'EE menée sous le régime de la LCEE. Comme le projet nécessite un permis délivré en vertu de l'article 35 de la Loi sur les pêches, le MPO a également le statut d'AR. EC joue un rôle de conseiller environnemental auprès de l'administration portuaire de Québec et du MPO, en conformité avec la LCEE.

Dans nos recommandations, nous avons indiqué que l'emploi de sols hautement contaminés comme remblai contrevenait à l'Approche fédérale en matière de lieux contaminés et à la Politique québécoise de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés. En outre, l'utilisation d'un tel matériau créerait un précédent, puisqu'à ce jour aucun projet

prévoyant le confinement de sols contaminés dans un quai n'a été autorisé au Québec ni ailleurs au Canada. On n'a approuvé que des projets de confinement de sédiments dans des quais, où les matériaux contaminés sont retirés du milieu aquatique, ce qui constitue un gain. Le MPO, qui partage nos inquiétudes à l'égard de ce projet, refusera d'y donner le feu vert jusqu'à ce qu'EC soit satisfait des modalités de gestion des sols contaminés.

L'administration portuaire de Québec a récemment informé EC et le MPO qu'elle modifiait son projet selon les recommandations d'EC, et que les caissons de béton qui soutiendront le nouveau quai seront remplis de remblai granulaire non contaminé. Cette modification résulte directement de l'intervention d'EC et de la fermeté de sa position.

## **Ontario**

### *Voie rapide de la vallée de Red Hill*

La contestation judiciaire de l'examen mené par une commission fédérale au sujet du projet de voie rapide de la vallée de Red Hill à Hamilton (Ontario), demandée par le promoteur (la ville de Hamilton), a été entendue vers la fin de novembre 2000. La ville contestait la portée de l'examen et la nécessité de mener une EE fédérale et d'obtenir des approbations du MPO, et soulevait des allégations de conflit d'intérêts de la part de membres de la commission et du personnel d'EC. Le Ministre avait renvoyé le projet à une commission en mai 1999, en raison de ses éventuels effets environnementaux importants sur les oiseaux migrateurs et de l'intensité des préoccupations publiques. EC avait exprimé de graves inquiétudes

concernant le fait que la construction de la voie rapide dans la vallée reliant l'escarpement du Niagara au lac Ontario ferait disparaître un corridor migratoire pour les oiseaux terrestres. Le personnel d'EC a déployé des efforts considérables pour préparer la contribution du Ministère aux audiences judiciaires, notamment en rédigeant des affidavits, en répondant à des demandes d'accès à l'information, en brefant la haute direction et en menant des contre-interrogatoires lors des audiences préliminaires. Le tribunal a subséquemment rendu sa décision en avril 2001.

### *Décharge de la mine Adams*

EC a participé à l'analyse des pétitions présentées au Ministre en vertu des articles 46 et 48 de la LCEE, demandant l'examen du projet par une commission en raison de ses possibles effets transfrontaliers. Le projet prévoit l'aménagement d'une nouvelle décharge de déchets solides sur le site désaffecté de la mine Adams, une mine à ciel ouvert située près de Kirkland Lake en Ontario. Les déchets solides proviendraient surtout de la ville de Toronto. Le projet avait reçu le feu vert de la province en 1999, au terme d'une EE. EC avait quelque peu participé à l'examen de l'EE provinciale, au sujet de problèmes de qualité de l'eau associés au rejet de lixiviat de décharge traité. En effet, les pétitions soumises en vertu de la LCEE par la Première Nation Timiskaming et des députés québécois au sujet des effets hors frontières faisaient part de leurs inquiétudes concernant les répercussions du lixiviat de décharge sur les terres autochtones et les eaux québécoises respectivement. L'Agence canadienne d'évaluation environnementale (l'Agence), dans le cadre de l'analyse des

pétitions, a demandé à EC de jouer un rôle de conseiller expert sur la possibilité d'effets hors frontières. Le personnel de la région de l'Ontario et des scientifiques de l'Institut national de recherche sur les eaux (INRE) ont fait un examen technique de l'information relative au projet, en collaboration avec des experts de Ressources naturelles Canada. En octobre 2000, le vif mouvement d'opposition publique a amené l'annulation de l'entente conclue entre la ville de Toronto et le promoteur, pour l'enfouissement des déchets de Toronto à la mine Adams. L'Agence a alors mis fin à l'examen des pétitions.

#### *Prolongement de l'autoroute 407*

En 1999 et au début de 2000, EC a participé aux EE fédérales menées par le MPO pour le prolongement de l'autoroute 407 ouest entre Burlington et Mississauga et le prolongement partiel de la 407 est entre Markham et Pickering. L'Ontario a vendu à un consortium privé les droits relatifs à la conception et à la construction de ces prolongements, et le droit d'exploiter et d'entretenir l'ensemble de cette autoroute à péage. En 2000-2001, le personnel d'EC a continué de contribuer aux opérations détaillées de conception et de construction. L'approbation donnée à la province au terme de l'EE était notamment conditionnelle à une contribution des organismes fédéraux à un processus de consultation des intéressés, avec le promoteur et les agences provinciales durant les étapes de conception et de construction, pour assurer une prise en compte adéquate des préoccupations fédérales soulevées durant l'EE. Cette contribution a nécessité une participation à de fréquentes réunions (hebdomadaires ou mensuelles) et plusieurs visites sur place par nos experts techniques, et

comportait l'examen (avec commentaires) des détails de la conception et des plans de surveillance. Cela nous a permis d'assurer que le promoteur adopte des mesures d'atténuation adéquates pour protéger la qualité de l'eau et les habitats terrestres et aquatiques bordant le corridor autoroutier, et de voir au respect des engagements pris par le promoteur durant l'EE fédérale. Notre personnel a substantiellement contribué à la conception technique des ouvrages de gestion des eaux pluviales et à l'élaboration des plans anti-érosion et anti-sédimentation, des plans de remise en état des habitats terrestres et des plans de compensation. EC, le MPO et les organismes provinciaux compétents ont par ailleurs collaboré à l'établissement de protocoles d'inspection et de mise en application, qui ont souvent permis de détecter des problèmes environnementaux lors des opérations de construction et d'appliquer rapidement les correctifs nécessaires. Cette participation d'EC aux étapes de réalisation du projet après le stade de l'EE est un bon exemple de suivi approfondi, essentiel dans le cas des projets d'envergure aux effets environnementaux majeurs. Cependant, un tel degré de suivi exige par ailleurs des ressources considérables de notre part.

#### **Prairies et Nord**

Souvent, les activités d'EE vont de pair avec les travaux menés par le Ministère sous les thèmes de l'atmosphère, de l'eau, de la faune et du climat. Cela est éloquentement illustré par deux points saillants du Programme d'EE dans la région des Prairies et du Nord, cette

année, qui ont permis d'acquérir de précieuses nouvelles informations sur l'environnement régional.

### ***Rat kangourou d'Ord***

Les biologistes d'EC sont depuis longtemps conscients de la situation du rat kangourou d'Ord, une espèce jugée « préoccupante » par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Cependant, on ignorait encore beaucoup de choses sur le cycle évolutif de cette espèce et sa réaction aux perturbations causées par la construction d'un pipeline. Lorsque l'Alberta Energy Company (AEC) a proposé de faire passer un pipeline dans un secteur susceptible de constituer un habitat de choix pour cette espèce, les biologistes d'EC ont recommandé qu'on procède à un relevé pour déterminer la présence de l'espèce sur l'emprise du pipeline.

Le relevé a indiqué la présence de nombreux individus sur l'emprise, près des rivières Red Deer et Saskatchewan Sud. Après consultation des biologistes d'EC, AEC a volontiers accepté de modifier ses plans pour protéger le maximum de terriers, et elle a versé 135 000 \$ pour financer une étude concernant les effets de la construction du pipeline sur cette espèce.

Les connaissances acquises grâce à cette étude nous permettront de mieux connaître le rat kangourou d'Ord et guideront les efforts que nous déploierons à l'avenir pour préserver l'espèce.

### ***Les oiseaux migrants : une diversité plus grande que prévu***

Les pressions découlant de l'exploitation des ressources naturelles en régions éloignées, et les activités d'EE

fréquemment associées à ces pressions, peuvent engendrer une meilleure compréhension de paysages jusque-là fort méconnus. Il en est ainsi pour la diversité des oiseaux migrants dans la région de Fort Liard, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Face à une probable expansion du boom pétrolier, gazier et forestier dans la région, Craig Machtans, un scientifique à l'emploi d'EC, s'est rendu dans la vallée de la rivière Liard pour y repérer les associations oiseaux-habitats, de façon à mieux comprendre les effets d'une expansion industrielle sur la faune avienne. Selon ce chercheur, la région présente une diversité remarquable. On y observe une abondance surprenante d'espèces, dont la paruline à tête cendrée. On y trouve également le hibou moyen-duc, une espèce rare inusitée au nord du centre de l'Alberta. M. Machtans estime que la disparition permanente d'habitats causée par le développement industriel et la conversion des forêts mixtes et anciennes en monocultures plus jeunes représentent les principales menaces qui pèsent sur cette région en particulier, et sur l'ensemble de la forêt boréale.

La première étape du processus d'EE consiste à déterminer les conditions existantes dans la région. À la lumière de cette information, on peut mieux comprendre les éventuelles répercussions d'un projet ou d'un aménagement sur l'habitat et les espèces qu'il abrite. Cette collecte initiale de données, comme celle effectuée par Craig Machtans, peut souvent mener à de nouvelles découvertes majeures, comme l'importance relative d'un secteur donné pour toute une gamme d'espèces. On peut ensuite appliquer ces connaissances au

processus d'EE, pour assurer l'atteinte des objectifs de développement durable.

## **Pacifique et Yukon**

### *Plan d'aménagement de l'estuaire de la Squamish*

L'estuaire de la rivière Squamish, à une cinquantaine de kilomètres au nord de Vancouver, est un bon exemple d'estuaire important fortement perturbé par l'activité humaine. Sa productivité compte parmi les plus fortes enregistrées et il abrite des stocks de saumon très importants et de vastes populations d'oiseaux hivernants. C'est également un des rares secteurs de la côte méridionale de la C.-B. qui se prête à l'aménagement d'un port de haute mer, un potentiel rehaussé par son excellent accès routier et ferroviaire.

Vers le milieu des années 1970, un rapport d'EC a contribué à l'arrêt d'un projet de construction d'un grand port charbonnier au milieu de l'estuaire. Plus récemment, EC a intensément collaboré avec plusieurs autres organismes pour mettre en œuvre un nouveau plan de gestion de l'estuaire, qui désigne des aires de conservation pour la portion est de l'estuaire, écologiquement importante, et des aires de développement pour le côté ouest, davantage perturbé et d'une moindre valeur écologique. Le plan prévoit également l'examen coordonné de l'évaluation environnementale des projets dans l'estuaire; le personnel affecté à l'EE participe au Comité d'examen environnemental. La réalisation du plan permettra sous peu de réduire les pertes écologiques antérieures.

### *Tulsequah Chief*

La mine Tulsequah Chief est située sur la rivière Tulsequah, à 30 km en amont de la frontière de l'Alaska. La Tulsequah est un tributaire de la rivière Taku, qui, depuis son origine en Colombie-Britannique, traverse l'Alaska pour aller se jeter dans l'océan Pacifique. La rivière Taku est le théâtre de montaisons de saumon très importantes. À l'origine, le minerai extrait descendait par barge les rivières Tulsequah et Taku jusqu'à Juneau, en Alaska. La mine a été fermée en 1957. On envisage maintenant de la remettre en exploitation, mais comme le transport par barge est jugé non rentable, on propose de construire une route d'accès de 160 km, traversant le bassin versant de la Taku. En 1998, la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral ont mené une EE conjointe sur le projet de réouverture. Les autorités provinciales ont mis fin de façon assez abrupte aux travaux d'évaluation, en laissant aux parties (y compris au gouvernement fédéral) un délai d'à peine 48 heures pour commenter les recommandations du rapport du comité de projet. À la lumière de cette courte évaluation, le gouvernement de la Colombie-Britannique a déterminé que la réouverture de la mine risquait peu d'engendrer d'importants effets environnementaux négatifs. Les États-Unis ont participé à l'évaluation, mais n'ont pas accepté les conclusions du rapport. Depuis 1998, les autorités américaines réclament un renvoi du projet à la Commission mixte internationale (CMI) et, plus récemment, demandent la création d'un conseil international de bassin versant pour la rivière Taku. Le ministre canadien des Affaires étrangères a toutefois écrit au Secrétaire d'État américain, en soulignant le caractère prématuré d'un tel renvoi.

En février 1999, la Première Nation tlingit de la rivière Taku (PNTRT) a contesté le projet devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique, en demandant une révision judiciaire du processus provincial d'examen environnemental. En juin 2000, la Cour suprême de la C.-B. déclarait que les décideurs avaient commis des erreurs de fond en ce qui touche les aspects de durabilité et l'évaluation des répercussions sur la faune du projet pour les Tlingits. Le tribunal estimait également que les Tlingits avaient et continuent de revendiquer des droits ancestraux dans le bassin versant de la Taku, et que le gouvernement devait considérer les répercussions de cette décision sur les droits ancestraux des Tlingits. La Cour suprême a décidé qu'il fallait annuler la décision provinciale de délivrer le certificat d'autorisation.

L'État de l'Alaska, le département américain de l'Intérieur, l'Environmental Protection Agency américaine, la PNTRT, EC, le MPO et le ministère des Affaires indiennes et du Nord (MAIN) participent aux travaux du Comité du projet, maintenant réactivé, qui avait examiné la proposition initiale. EC siège au comité et, en sa qualité d'AF au sens de la LCEE, continue de conseiller les AR (MAIN et MPO).

Malgré la réactivation du comité, les États-Unis continuent de demander un renvoi à la CMI. Le 5 janvier 2001, dans une lettre qu'il adressait au Sous-secrétaire d'État pour faire le point sur la situation, le sous-ministre des Affaires étrangères et du Commerce international indiquait qu'il fallait attendre d'avoir reçu le rapport final du Comité du projet et passé en revue le rapport de la CMI sur

les bassins versants transfrontaliers pour avoir une meilleure idée des options s'offrant aux gouvernements, et que seulement alors serait-il approprié de prendre des décisions majeures sur les mécanismes binationaux.

### *Projet de gazoduc Georgia Strait Crossing*

Un consortium formé par B.C. Hydro et Williams Energy (une société américaine) propose de construire un gazoduc de 406 mm, sur une longueur d'environ 97 km. Le gazoduc relierait Cherry Point (État de Washington) à un point d'interconnection avec le gazoduc existant de la Centra Gas British Columbia Inc., sur l'île de Vancouver, au sud de Duncan, en traversant le détroit de Georgia. Il couperait la frontière internationale vers le milieu du détroit, à Boundary Pass. Sur sa portion canadienne, le pipeline mesurera 44 km en mer, et 15,6 km sur terre. Ce gazoduc prendrait la relève du câble sous-marin qui alimente actuellement l'île en électricité, mais qui approche le terme de sa vie utile, et il assurerait l'alimentation électrique nécessaire au développement futur de l'île. Une grande partie du gaz sera convertie en énergie électrique dans des centrales thermiques (existantes et proposées) autonomes ou de cogénération.

L'Office national de l'énergie (ONE) et le MPO se sont tous deux désignés comme AR. Le projet a déclenché la réalisation d'une étude approfondie, dont l'annonce, vers le milieu de 2000, a défrayé la manchette. Le projet a suscité l'intérêt des médias et a été l'objet de nombreuses lettres à divers ministres, dont le ministre Anderson. Les gens s'inquiétaient particulièrement de l'incidence du projet sur la contribution

régionale aux émissions canadiennes de gaz à effet de serre (GES).

Le projet a soulevé un tel degré d'inquiétude qu'on a décidé, vers la fin de l'année 2000, d'en rehausser le niveau d'examen pour le renvoyer à une commission nommée en vertu de la LCEE. On n'a pas encore annoncé la composition complète de la commission. L'examen du projet sera

considérablement complexifié par le fait qu'il s'agit d'un projet transfrontalier dont l'examen devra être coordonné avec nos homologues américains chargés d'évaluer la portion américaine du projet. Un des principaux défis, pour le Ministère, sera d'élaborer un énoncé de position sur la question des changements climatiques, puisque les gens considèrent notre Ministre comme le porte-parole du gouvernement fédéral dans ce dossier.

## ACTIVITÉS ET PROJETS

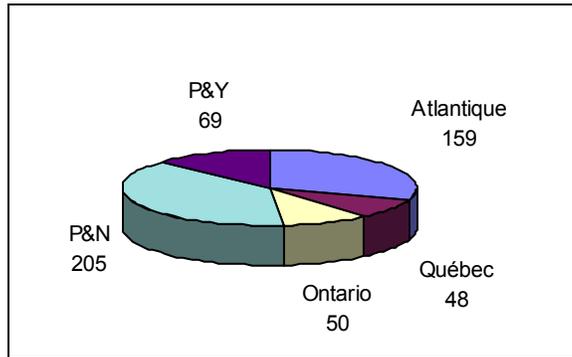
À titre d'AR, EC a enregistré **531 nouveaux projets** entre le 1<sup>er</sup> avril 2000 et le 31 mars 2001\*, soit une forte augmentation en regard des 398 projets inscrits l'an dernier. Dans tous les cas, il s'agissait d'examens préalables. EC a joué un rôle directeur dans 473 des projets.

On constate à la figure 1 que la région des Prairies et du Nord et la région de l'Atlantique ont mené le plus grand nombre d'examens préalables, soit environ 40 % et 30 % respectivement des activités menées par EC comme AR.

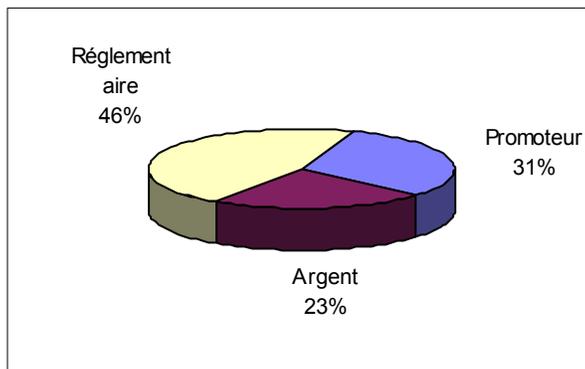
Dans l'ensemble, la répartition des activités d'AR par type d'activité s'apparentait beaucoup à celle observée durant l'exercice financier antérieur. Comme en témoigne la figure 2, presque la moitié (46 %) des examens préalables portaient sur des approbations réglementaires, comme en 1999-2000. La proportion d'examens préalables déclenchés par EC, en tant que promoteur, a légèrement augmenté depuis l'année dernière, soit 31 % contre 27 %. Aucun projet sur des terres domaniales administrées par EC n'a déclenché un examen préalable.

La figure 3 démontre la répartition interrégionale des activités de délivrance des permis. Environ la moitié des permis délivrés (47 %) étaient des permis d'immersion en mer, soit une légère hausse en regard de l'an dernier (39 %). Les permis délivrés en vertu du Règlement sur les oiseaux migrateurs (art. 19.1) comptaient pour près du tiers des permis émis l'an dernier, une proportion similaire à celles enregistrées au cours des deux dernières années.

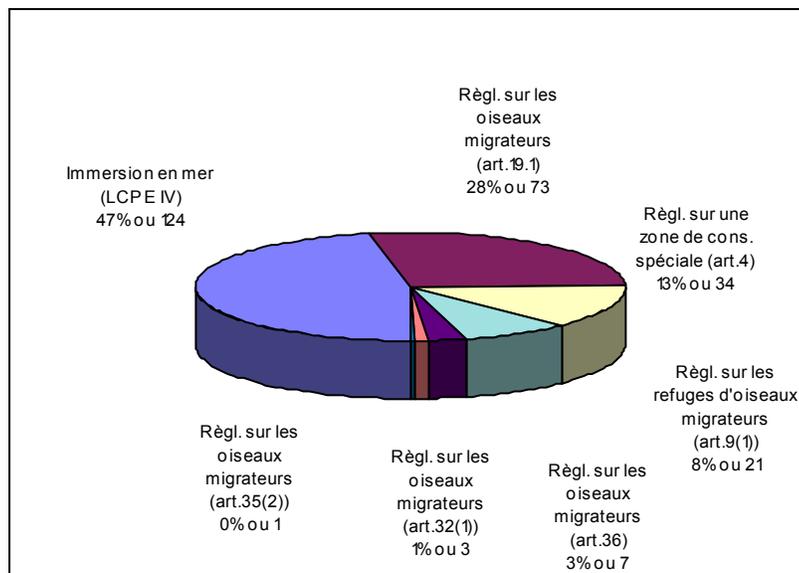
**Figure 1. Activité d'AR par région**



**Figure 2. Activité d'AR par délencheur**



**Figure 3. Permis délivrés en vertu de règlements particuliers**



## ACTIVITÉS NATIONALES

### **Évaluation environnementale stratégique (EES, ou EE des politiques)**

La Direction de l'évaluation environnementale (DEE) a participé à plusieurs initiatives dirigées par le Ministère en fournissant un appui d'EES aux rédacteurs travaillant sur des dossiers comme les normes pancanadiennes, le renouvellement des services météorologiques, l'assainissement de l'air, la biomasse, la biosécurité, la signature de la Convention de Bâle sur les déchets dangereux, la Convention sur les polluants organiques persistants et la promotion publique de l'efficacité du processus de réglementation des pesticides.

Nous avons examiné et commenté des mémoires au Cabinet (MC) et des EES portant sur d'autres initiatives fédérales, dont la cartographie des fonds marins, les changements climatiques, l'aquaculture durable, l'examen quinquennal de la LCEE, le programme stratégique d'infrastructures routières, la Stratégie sur les océans du Canada et le rôle du Canada dans les activités internationales de sciences et technologie.

Le personnel de la DEE a examiné un total de 44 MC, aide-mémoire et dossiers d'information.

### **Examen quinquennal de la LCEE**

Le processus quinquennal d'examen de la LCEE a officiellement débuté en janvier 2000, conformément à la Loi (art. 72(1)). L'Agence et d'autres ministères fédéraux

ont fait les travaux préparatoires nécessaires pour cerner et caractériser certaines des préoccupations et recommandations auxquelles l'examen doit donner suite.

EC a déployé des efforts considérables à cet égard, et toutes ses composantes (tant en régions qu'à l'administration centrale) ont directement participé à l'élaboration de la position ministérielle et à la formulation des recommandations y afférentes.

Depuis et avant même la proclamation de la LCEE en janvier 1995, EC a toujours solidement appuyé les principes de l'EE et prôné son application le plus tôt possible dans les propositions de projets. L'EE est un pilier du mandat et des principaux secteurs d'activité du Ministère, particulièrement en ce qui touche l'assainissement de l'environnement et la préservation de la nature. Durant les cinq premières années d'existence de la LCEE, l'application de la Loi et de ses règlements a posé plusieurs défis au Ministère, particulièrement pour ce qui est d'établir la Loi comme outil de planification efficace. Les principales difficultés ont trait à la coordination de la gestion du processus, à la clarification des responsabilités (p. ex., pour la surveillance et le suivi), au besoin d'améliorer l'efficacité et la prévisibilité, et à la nécessité d'être plus efficace dans l'élaboration et l'utilisation d'outils et de mécanismes novateurs visant à mener de meilleures EE. Il importe au plus haut point de faire preuve de créativité, d'innovation, de cohérence et de prévisibilité dans la conduite des

EE, puisque le gouvernement fédéral n'est généralement pas en mesure de s'acquitter complètement et efficacement de toutes ses responsabilités.

Les trois principales recommandations du Ministère visaient à responsabiliser davantage l'Agence et les AF pour favoriser une meilleure conformité, à faire en sorte que le gouvernement fédéral participe plus tôt au processus d'EE (particulièrement en ce qui concerne le Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées) et à faciliter la création et l'utilisation d'instruments d'EE tels que l'évaluation régionale des projets multiples.

Selon EC, la LCEE n'a pas besoin d'une révision structurelle majeure. Cependant, l'énoncé de position du Ministère contenait un certain nombre d'idées et de recommandations qui permettraient d'accroître l'efficacité et l'efficacité du processus, tout en rehaussant la qualité des EE.

Ces améliorations auront pour effet d'augmenter la demande d'expertise scientifique et technologique exercée sur EC. Le rôle consultatif dévolu à EC dans le processus sera également intensifié par l'accroissement des activités de surveillance et de suivi et par le besoin d'évaluer les incidences environnementales cumulatives. L'analyse menée par EC a été un autre élément critique du processus d'examen quinquennal qui a permis de déterminer comment donner suite avec une plus grande efficacité aux exigences de la LCEE.

Bon nombre des recommandations d'EC ont été acceptées et intégrées à l'avant-

projet de loi actuellement soumis au Parlement.

### **Étude sur les capacités**

En plus de voir à l'observation de lois telles que la LCEE, le Programme d'évaluation environnementale d'EC contribue directement à la matérialisation des priorités ministérielles comme l'assainissement de l'air, l'assainissement de l'eau, les changements climatiques et la protection des espèces. On a souvent jugé insuffisantes les capacités scientifiques, techniques et stratégiques dont dispose le Ministère pour soutenir le Programme. En même temps, la direction du Ministère ne s'est pas toujours pleinement rendu compte de la contribution (réelle et potentielle) du Programme aux priorités ministérielles, ce qui explique pourquoi le Programme n'a pas toujours reçu un solide soutien.

L'étude sur les capacités du Programme a porté sur l'actuel potentiel scientifique et technique du Ministère et sur la façon dont ce potentiel est utilisé (ou inutilisé) à l'égard du Programme d'EE. On a cerné les lacunes et discuté des options permettant de les combler. Le rapport d'étude était assorti de matrices qui précisaient l'ampleur des capacités scientifiques dont le Ministère avait besoin pour soutenir l'EE, indiquaient l'emplacement possible des lacunes et établissaient si le Ministère devait ou non combler ces lacunes à l'interne ou bien chercher (ou acheter) des compétences externes.

On a passé en revue les activités du Programme, l'utilisation de ses ressources et la contribution des scientifiques du Ministère partout au pays, en vue de recommander un

programme optimal pouvant être exécuté avec cohésion à l'échelle nationale. Les résultats de l'analyse étaient étayés de recommandations sur le Programme et les ressources humaines. En plus, on a évalué diverses méthodes permettant de mieux faire connaître la nature du Programme, son utilité et ses avantages, et formulé des recommandations.

L'étude s'intéressait d'abord à la vision et aux objectifs du Programme national d'EE non pas tant comme entité distincte, mais comme faisant partie intégrante du programme d'action général et des grandes priorités du Ministère pour un avenir prévisible. À cet égard, les capacités et les besoins scientifiques et techniques du Ministère correspondent souvent à ceux du Programme d'EE.

L'étude sur les capacités du Programme visait donc les objectifs suivants :

- élaborer un cadre de programme pour soutenir le maintien des ressources du Programme d'EE quant à son intégrité potentielle ou en prévision d'une révision des services votés;
- élaborer un cadre de programme pour faciliter la répartition nationale des ressources allouées au Programme dans la foulée de l'examen quinquennal de la LCEE;
- optimiser l'utilisation des ressources existantes du Programme d'EE en adoptant des démarches concertées et coordonnées (p. ex., profiter des fonds de recherche et développement [R-D] de l'Agence, ou des ressources du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie [CRSNG]);
- donner une cohérence et une exhaustivité nationales au contenu du Programme, pour en faciliter

l'intégrité juridique et atténuer le risque de contestations judiciaires;

- mieux faire connaître et communiquer la contribution de l'EE aux principaux programmes et priorités du Ministère.

Dans l'ensemble du pays, les perceptions divergeaient au sujet de la contribution du Programme d'EE aux enjeux prioritaires du Ministère. C'est pourquoi on observe une variabilité interrégionale dans le degré d'engagement du personnel vis-à-vis du Programme et de son efficacité. Alors que certaines régions considèrent le Programme comme une simple responsabilité législative, d'autres y recourent pour faire l'évaluation de grands projets et ainsi contribuer à la concrétisation des priorités ministérielles telles que la réduction des GES, l'assainissement de l'air et de l'eau et la protection des espèces.

### *Recommandations*

Le rapport était étayé de recommandations sur les principaux éléments de l'étude sur les capacités.

Sur le plan organisationnel, les recommandations portaient sur des questions comme la planification concertée des travaux et le besoin de réviser et de republier le cadre de gestion du Programme d'EE.

Pour ce qui est de la gestion des ressources humaines, on recommandait de combler les lacunes en soutien scientifique et technique en faisant appel au programme d'alternance travail-études et d'instaurer un système de mentorat pour le personnel de premier niveau.

Au sujet de la gestion financière, on recommandait d'instituer un fonds

national de R-D en EE et l'on encourageait les régions et l'administration centrale à négocier et à coopérer au sujet de l'affectation des nouvelles ressources résultant de l'examen quinquennal de la LCEE.

Dans la section consacrée aux orientations du Programme, on recommandait d'adopter un niveau d'activité « modéré », pour être en mesure d'appuyer les possibilités ministérielles sans se lancer activement dans toute une gamme de nouvelles activités. On recommandait fortement la création de partenariats, et l'on invitait le Ministère à orienter l'établissement de cadres régionaux d'évaluation des effets environnementaux, pour tirer parti de leurs nombreux avantages.

Au chapitre de la sensibilisation et des communications, on recommandait de forger des partenariats avec des groupes externes comme Pollution Probe pour joindre une plus vaste clientèle, et l'on prônait la rédaction d'un document de référence qui présenterait l'information et le savoir-faire dont dispose le Ministère et qui servirait de guide pour les clients.

Le Comité national d'EE devrait discuter et débattre de ces recommandations et d'autres initiatives mises de l'avant dans l'analyse sur les capacités, et l'on prévoit que des décisions seront prises afin d'améliorer le fonctionnement du Programme d'EE au Ministère.

Entrée des EE d'Environnement Canada dans le SÉEN : une amélioration continue Depuis le lancement du Système d'évaluation environnementale national (SÉEN) en 1998, les praticiens de l'EE à EC y ont inscrit près de 1 800 EE. Malgré un départ laborieux, en partie imputable à

l'apprentissage de ce nouvel outil, le SÉEN est de plus en plus employé dans la réalisation des EE où EC est la principale AR.

Les retards dans l'inscription des EE au SÉEN ont considérablement diminué. À l'automne 2000, moins de 15 % des entrées avaient été faites après la date de décision prescrite, comparativement à plus de 30 % en 1998. On observe également une amélioration dans la fréquence d'inscription des éléments fondamentaux de l'EE, comme la portée de l'EE (de 73 % à 97 %) et la description des incidences et des mesures d'atténuation (de 75 % à 85 %).

En plus de la fréquence d'utilisation, il est important de considérer la qualité des données saisies. À cet égard, on a introduit en 2000-2001 deux modules guide pour faciliter la préparation des évaluations portant sur les projets d'immersion en mer et sur certaines activités menées dans les réserves de faune. De plus, nous collaborons avec l'Agence pour élaborer un programme d'assurance de la qualité des EE, qui devrait suivre de près la mise en œuvre de la nouvelle LCEE.

Cependant, l'analyse de l'information tirée du SÉEN présente une grave carence. Même si l'utilisation du SÉEN et de ses modules guide aide les praticiens à améliorer l'uniformité et la qualité des EE découlant de la LCEE, il est quelquefois difficile de savoir si toutes les EE nécessaires sont effectuées. De nouveaux programmes voient le jour chaque année, et leurs gestionnaires peuvent ignorer les exigences de la LCEE ou l'existence du SÉEN. Le personnel du Programme d'EE, au niveau régional comme au niveau national, pourrait

grandement contribuer à combler cette lacune en faisant preuve d'une constante vigilance. C'est à nous de garder l'œil ouvert!

### **Outils d'évaluation environnementale**

#### *Système d'évaluation environnementale nationale (SÉEN)*

Le SÉEN est une application électronique qui facilite l'exécution et la surveillance de l'EE de tous les projets dont le Ministère est l'AR. Lancé le 1er avril 1998, le SÉEN a continué d'évoluer. Au cours de la dernière année financière, on a considérablement remanié la section « Examen préalable » de l'application pour y inclure un module sur la préparation des EE relatives aux projets nécessitant des permis d'immersion en mer et aux projets réalisés dans des réserves nationales de faune. Ces modifications permettront de relever la qualité des EE effectuées par EC.

Le Groupe de travail national chargé de la gestion du SÉEN aura de lourds défis à relever l'année prochaine, pour s'assurer que le système répond aux exigences de la nouvelle LCEE.

#### *Index fédéral des évaluations environnementales*

Soucieux d'assurer au grand public l'accès à ses évaluations environnementales, EC a versé plus de 500 évaluations dans l'Index fédéral des évaluations environnementales.

#### *Système de suivi des demandes d'expertise (SSDE)*

Le nouveau Système de suivi des demandes d'expertise (SSDE) est un outil conçu pour aider les coordonnateurs régionaux de l'EE à gérer toutes les demandes d'expertise présentées à EC dans le cadre d'une EE effectuée en vertu de la LCEE ou de tout autre processus d'évaluation environnementale. Au cours de la dernière année financière, le Groupe de travail national a fortement contribué à la mise au point du SSDE. L'apport constant de ce groupe a permis la mise en place d'un outil très souple, pour les usagers de chaque région.

#### *Forum du groupe de travail sur l'évaluation des effets cumulatifs (EEC)*

Ce forum permet aux professionnels d'EC (praticiens en EE et chercheurs scientifiques) s'intéressant aux effets cumulatifs d'échanger de l'information et de mener un dialogue constructif sur les questions ayant trait à l'EEC, dans le mandat d'EC.

#### *Forum de suivi à l'évaluation des incidences environnementales*

Ce forum Internet a pour but de regrouper les praticiens en EE du monde entier, de façon à favoriser une libre discussion et une mise en commun des expériences, des idées et des réflexions en la matière.

#### *Site du Programme d'EE sur l'Inforoute*

Le nouveau site consacré au Programme d'EE sur l'Inforoute a été lancé le 30 avril 2001. Bien qu'encore en construction, le site offre une façon plus conviviale de naviguer et de chercher de l'information concernant l'EE.

## **DOCUMENTS D'ORIENTATION**

## **Évaluation environnementale des activités aquicoles**

En décembre 1999, une décision judiciaire rendue pour l'Agence établissait que la majorité des activités aquicoles entreprises au Canada sont assimilées à des projets au sens de la LCEE. Cette décision a entraîné le renvoi pour évaluation environnementale de près d'une centaine de projets aquicoles du MPO et d'organismes de financement, uniquement dans la région de l'Atlantique. Pour faire face à la situation, le Ministère a commencé, sous la direction de la région de l'Atlantique, à préparer des lignes directrices nationales sur l'EE. Le point de vue d'EC a été présenté lors d'un atelier national dirigé par le MPO, en décembre 2000. Durant l'année, des porte-parole de la DEE et des programmes régionaux d'EE ont participé à plusieurs autres ateliers interministériels, et représenté le Ministère au sein de plusieurs groupes de travail s'occupant d'EE et d'aquiculture. Ces documents d'orientation sur la conchyliculture et la pisciculture en mer et en eaux douces seront finalisés au début de la nouvelle année financière.

## **Guide pour l'évaluation des impacts sur les oiseaux**

L'utilisation du Guide pour l'évaluation des impacts sur les oiseaux devient pratique courante chez les promoteurs de projets au Québec. À l'été 2000, EC a eu l'occasion de présenter cette formule et d'en discuter avec des analystes de la Direction des évaluations environnementales du ministère québécois de l'Environnement, lors d'un atelier d'une journée sur la question. De plus en plus, les analystes du gouvernement québécois recommandent

l'emploi de ce guide dans les études d'impact menées dans le cadre du processus québécois d'EE.

On a tenu une rencontre similaire avec des représentants d'Hydro-Québec, pour clarifier plusieurs aspects de la formule recommandée et établir des lignes de conduite adaptées aux projets de cette société d'État, qui hésitait à employer le guide. Hydro-Québec s'est rendu compte de l'utilité du guide, particulièrement en raison du fait que la grande majorité de ses projets sont également assujettis à une EE menée par le MPO sous le régime de la LCEE. D'importants retards pourront être évités à l'avenir.

## **Modèle d'examen préalable du SÉEN pour la désaffectation des stations hydrométriques et la remise en état des lieux**

La Division des relevés hydrologiques du Canada (DRHC), une composante du Service météorologique du Canada (SMC), gère un réseau de stations limnimétriques et débitmétriques permettant d'exercer une surveillance quantitative des eaux de surface du Canada tout entier. À l'heure actuelle, on compte quelque 2 290 stations en activité. Dans le cadre d'une stratégie de modernisation du réseau national, la DRHC prévoit, au cours des prochaines années, désaffecter de nombreuses stations et remettre en état les lieux. Dans certains cas, il faudra décontaminer le sol en raison d'une possible fuite de mercure provenant des appareils au mercure utilisés autrefois.

Pour aider les gestionnaires de la DRHC à préparer les rapports d'examen préalable pour ces projets, le SMC a, de

concert avec la DEE, élaboré un modèle d'examen préalable qui a été versé sur le SÉEN. Il s'agit du dossier no 1758 (français) ou no 1656 (anglais).

### **Cadre de suivi des EE**

Face à la faiblesse reconnue du suivi donné aux EE et en prévision des modifications qui seront apportées à la LCEE, EC a élaboré un document de travail sur le cadre du suivi à donner aux EE, qui indique au personnel d'EC comment mener un tel programme de suivi et y participer. Plus précisément, le cadre fixe des paramètres facilitant la prise de décisions sur le besoin de donner un suivi aux EE, il établit des critères pour déterminer la portée des questions faisant l'objet du suivi, il détermine les outils et les méthodologies pouvant contribuer à la conception et à la mise en œuvre des activités de suivi, et il délimite les rôles et responsabilités d'EC dans ce suivi. Une ébauche de cadre a été préparée à la fin de mars 2001. Le cadre continuera d'évoluer au cours de la prochaine année financière, et tout au long de sa mise en application durant les années à venir.

### **Directive pour les EE relatives aux espèces sauvages en péril au Canada**

L'élaboration de cette directive a débuté durant l'année 2000-2001, sous l'égide d'un comité directeur présidé par le Service canadien de la faune (SCF) et composé de représentants d'EC, de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, du MPO et de Parcs Canada, ainsi que des coordonnateurs régionaux du SCF pour les EE. Cette directive vise à exposer les meilleures

pratiques à employer pour la détermination, l'évaluation et l'atténuation des effets potentiels des projets sur les espèces en péril (EP). Elle servira de guide aux praticiens fédéraux de l'EE, à d'autres praticiens de l'EE et aux promoteurs. Elle couvrira les principes des pratiques exemplaires pour toutes les EP, elle adoptera une marche à suivre pour aborder efficacement la question des EP dans les EE et elle présentera les principales informations de base. La directive comportera également des annexes où l'on trouvera des informations complémentaires, notamment les exigences des lois et des politiques applicables, les principales personnes-ressources et leurs rôles, ainsi que des sources d'information.

### **Groupe de travail sur l'évaluation des effets cumulatifs (EEC)**

En décembre 2000, on a formé un groupe de travail à EC pour discuter de la question des EEC. Ce groupe a pour mandat d'élaborer et de recommander des outils, des stratégies et des options de gestion visant à mieux évaluer les effets cumulatifs dans les domaines d'expertise d'EC. Pour appuyer le travail de ce groupe, un forum de discussion électronique a été créé sur Intranet d'EC (pour favoriser l'échange d'informations et d'idées sur l'EEC). Jusqu'à maintenant, le forum sert surtout de dépositaire pour les documents reliés à l'EEC. Avec le temps, on souhaite qu'il contribue à promouvoir un échange d'informations plus informel entre les membres du groupe de travail (composé d'au moins une personne par région et de représentants du SMC, du SCF et de l'INRE). À ce jour, le groupe de travail a

tenu quatre téléconférences, et il a échangé de l'information sur la problématique des effets cumulatifs dans les diverses régions. Les membres du groupe ont également discuté de l'éventuelle nécessité de préparer des documents d'orientation sur l'EEC, à

l'intention des praticiens d'EC. Au cours des prochains mois, ils débattront de la question des EE au niveau régional, un thème qu'avait soulevé EC dans le cadre du processus d'examen quinquennal de la LCEE.

## FORMATION ET RÉUNIONS

### **Formation sur l'évaluation environnementale stratégique (EES)**

La diffusion et la prestation du programme de formation en EES en 2000-2001 ont suscité des commentaires élogieux et des demandes de formation à l'administration centrale et en régions. Durant l'année, la DEE a formé plusieurs groupes au Ministère et donné une formation individuelle à sept rédacteurs d'EES.

Pour l'année à venir, comme suite à la publication de la Stratégie de développement durable d'EC, on enrichira les documents de formation sur l'EES en y ajoutant des conseils sur l'évaluation de la durabilité, qui expliqueront sommairement comment cerner les effets environnementaux importants et signaler les éventuels effets sociaux et économiques directs et indirects. Par ailleurs, on entend concevoir un CD-ROM interactif de formation, qui devrait être distribué plus tard cet automne (2001) à tout employé d'EC intéressé à en savoir davantage sur l'EES. Enfin, on prévoit organiser une séance régionale de formation pour la région de l'Atlantique et présenter un exposé sur l'EES, dans le cadre du protocole d'entente Canada-Hong Kong.

### **IAIA 2000 — Hong Kong**

La 20e assemblée annuelle et conférence de l'International Association for Impact Assessment (IAIA) s'est déroulée à Hong Kong du 19 au 23 juin 2000, sous le thème « Retour vers le futur : où en sera l'évaluation des impacts dans dix ans — et comment s'y rendre ». L'événement a donné lieu à plusieurs discussions, tant en plénière qu'en comité restreint, sur des enjeux clés comme la durabilité de l'environnement, l'EES, l'évaluation des incidences sociales, l'évaluation des incidences sanitaires, la biodiversité, le suivi, l'estimation intégrée, la responsabilité environnementale des entreprises et la thématique de l'environnement urbain. Plusieurs représentants d'EC étaient présents et sauront tirer profit de l'information communiquée durant les séances techniques, et de façon plus générale d'une exposition aux diverses facettes de l'évaluation des impacts au niveau international.

### **Septième Symposium international sur la problématique de la gestion des emprises linéaires**

Plus de 460 personnes issues de 22 pays se sont réunies à Calgary du 9 au 13 septembre 2000 pour discuter des conséquences et questions environnementales entourant la gestion des emprises linéaires. Parmi les sujets abordés, mentionnons les effets cumulatifs, la fragmentation des habitats, les passages pour animaux sauvages, les plans de remise en état et d'atténuation, les effets sur les oiseaux migrateurs, les espèces sauvages et les poissons.

### **Rencontre nationale des coordonnateurs et des spécialistes techniques de l'évaluation environnementale et de la protection de l'environnement (EE-PE)**

Les 28 et 29 septembre 2000, la ville de Halifax a accueilli la 3<sup>e</sup> Assemblée annuelle du Groupe de travail des spécialistes en évaluation environnementale et en protection de l'environnement. Les participants y ont abondamment discuté d'une démarche recommandée, portant sur l'exercice d'un rôle consultatif auprès des autres agences d'examen au sujet de l'article 36 de la Loi sur les pêches. On a présenté et discuté des directives sur l'EE des projets d'aquaculture et d'aménagement de terrains de golf, et présenté une version électronique de directives pour les projets linéaires (routes, pipelines, etc.). On y a également discuté de la PE lors du sabordage délibéré de bateaux en eaux douces et en eaux marines, ainsi que du rôle de l'EE dans le futur programme d'infrastructures écologiques.

### **Effets environnementaux cumulatifs : gestion, outils et perspectives**

Du 1<sup>er</sup> au 3 novembre 2000, plus de 400 personnes (praticiens de l'EE, promoteurs, spécialistes en réglementation, universitaires, écologistes) se sont réunies à l'occasion d'une conférence à Calgary pour tenir des discussions et mettre en commun leurs expériences concernant la prise en compte et, plus important, la gestion des EEC. Cette conférence, en grande partie parrainée par EC, a été le théâtre de nombreux exposés techniques, d'une séance en comité multi-perspectives (juristes, instances de réglementation, promoteurs, écologistes, gestionnaires) et de l'examen de six études de cas, également présentées par des comités (thèmes : mise en valeur multisectorielle dans la région des sables bitumineux; gestion régionale des écosystèmes dans les Rocheuses; gestion des effets régionaux dans le Nord canadien; gestion des effets cumulatifs en forêt boréale; effets des activités urbaines et industrielles sur les pêches au Canada; gestion intensive du bétail au Canada).

### **Atelier national des praticiens**

La région du Pacifique et du Yukon a accueilli l'atelier annuel des praticiens de l'EE pour l'an 2000, du 8 au 10 novembre. Cet événement permet aux praticiens travaillant pour EC, dans les diverses régions du pays, de mettre en commun leurs expériences professionnelles ayant trait à la conduite et à l'examen des EE. On y a discuté des principaux projets et dossiers régionaux, fait le point sur l'examen quinquennal de la LCEE et examiné les récents jugements touchant l'EE. Le thème de l'atelier, « La science dans l'évaluation

environnementale », se reflétait dans deux exposés : « Les scénarios climatiques : des outils innovateurs pour la modélisation de la qualité de l'air » et « L'importance des zones tampons et des corridors autour des zones humides ». L'ordre du jour s'intéressait également à la R-D dans le Programme d'EE, à la réglementation sur les oiseaux migrateurs, aux effets cumulatifs et aux nouveaux outils électroniques d'EE. Le prix du « Praticien de l'année » a été décerné à Bob Shepherd, de la région du Pacifique et du Yukon, en reconnaissance de son dévouement et de ses réalisations dans le domaine de l'EE.

### **Assemblée annuelle nationale du CCEE**

## **DÉFIS ET ORIENTATION PROPOSÉES**

Le Programme national d'EE entrera bientôt dans une nouvelle ère, où se présenteront à lui des occasions stimulantes. L'avènement de la nouvelle loi permettra au Programme de rehausser sa visibilité et de faire face à ses besoins futurs.

La mise en application des modifications à la LCEE constituera une priorité et notre principal défi. Les nouvelles exigences législatives auront de profondes répercussions sur nos ressources.

L'étude en cours sur les capacités d'EE portera sur le volet « intégrité de programme » du Programme national d'EE, ainsi que sur les nouvelles orientations découlant des modifications envisagées à la Loi. L'ébauche initiale de l'étude confirme qu'il faut étayer certains

Les présidents régionaux du Comité de coordination des évaluations environnementales (CCEE) se sont réunis à Hull les 7 et 8 mars 2001. Ils ont passé en revue les priorités et les enjeux de leurs plans de travail régionaux et discuté de diverses initiatives nationales, dont les plans de R-D, l'analyse des capacités de base, le cadre de suivi des EE et l'initiative d'EEC. Ils ont également abordé la LCEE, notamment le processus d'examen par catégorie, les modalités de modification de la liste d'exclusion, le processus d'examen quinquennal et le rapport financier. D'autres nouvelles initiatives d'EC ont été discutées, dont le Plan national d'action sur les changements climatiques et l'Initiative pétrolière et gazière dans le Nord.

aspects scientifiques et techniques de l'EE. Pour l'instant, à titre de praticiens de l'EE, nous devons demeurer créatifs et utiliser de façon optimale les ressources existantes et toutes celles qu'on nous accordera. Les nouvelles ressources que doit recevoir le Ministère pour répondre aux nouvelles exigences de la LCEE seront fort bienvenues pour le Programme national.

Les modifications proposées à la Loi insistent davantage sur des volets comme le suivi et les effets environnementaux régionaux. Le suivi est une question importante comportant de nouvelles exigences, puisque le Ministère sera responsable de la mise en œuvre des recommandations qu'il formule à d'autres ministères fédéraux. Le suivi a été désigné comme un sujet central méritant une plus grande attention. EC

prônait fortement l'ajout, dans la nouvelle loi, d'une mention sur l'étude des effets environnementaux régionaux. Les études régionales peuvent nous aider à approfondir et à partager nos connaissances et nous permettre d'intensifier et de cultiver nos partenariats, ce qui, avec le temps, pourrait profiter à la cause environnementale en facilitant les EE et en favorisant l'harmonisation.

On semble détecter certaines nouvelles tendances profondes, dont il faut tenir compte pour l'avenir du Programme.

Les pressions exercées sur les ressources naturelles du Canada sont exacerbées par la mondialisation qui touche les affaires, la gestion de l'environnement et les communications. Ce phénomène met en lumière la nécessité d'une coopération et d'une normalisation internationales en matière d'EE. Les projets énergétiques en cours de réalisation ou de planification au Canada touchent nos ressources énergétiques non renouvelables, destinées au bout du compte à l'exportation. L'EES nous offre un mécanisme pour examiner les grands enjeux nationaux dans une optique planétaire.

La décentralisation des responsabilités d'EE est une réalité dont il faut tenir compte, particulièrement quant aux rôles

**Doug Tilden**

**Ian Travers**

**Claude Saint-Charles**

**Jon Gee**

**Tim Hibbard**

**Mike Nassichuk**

## **SIGLES ET ABRÉVIATIONS**

des gouvernements provinciaux/territoriaux et aux ententes existantes ou nouvelles sur les revendications territoriales autochtones. Pour notre Programme, la dévolution graduelle des responsabilités d'EE (jusque-là assumées par le gouvernement national) aux autorités provinciales/territoriales et locales, aux groupes autochtones, à l'industrie et aux consommateurs individuels demeurera un défi constant.

En priorité, le Programme national d'EE doit s'assurer que le Ministère se conforme à la LCEE, y compris aux nouvelles modifications proposées. En tant que praticiens, nous devons faire en sorte que le Programme conserve un rôle important dans la concrétisation des buts et des objectifs généraux d'EC. L'EE peut aider le Ministère à s'acquitter de son mandat et contribuer substantiellement à ses priorités environnementales. La communication des messages prioritaires du Ministère a toujours posé des difficultés. Cependant, pour assurer le succès et la stabilité à long terme du Programme, il est essentiel de nouer des liens par l'entremise des requêtes d'EE et de véhiculer clairement les messages au moyen de réponses efficaces.

AEC	Alberta Energy Company
AF	Autorité fédérale
Agence	Agence canadienne d'évaluation environnementale
AR	Autorité responsable
CCEE	Comité de coordination des évaluations environnementales
CCN	Commission de la capitale nationale
CMI	Commission mixte internationale
COSEPAC	Comité sur la situation des espèces en péril au Canada
CRSNG	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie
DEE	Direction de l'évaluation environnementale
DRHC	Division des relevés hydrologiques du Canada
EC	Environnement Canada
EE	Évaluation environnementale
EEC	Évaluation des effets cumulatifs
EP	Espèces en péril
EES	Évaluation environnementale stratégique
GES	Gaz à effet de serre
GSX	Projet de gazoduc Georgia Strait Crossing
IAIA	International Association for Impact Assessment
INRE	Institut national de recherche sur les eaux
LCEE	<i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i>
Loi	<i>Loi canadienne sur l'évaluation environnemetale</i>
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

MAIN	Ministère des Affaires indiennes et du Nord
MC	Mémoire au Cabinet
Ministère	Environnement Canada
MPO	Pêches et Océans Canada
ONE	Office national de l'énergie
PE	Protection de l'environnement
PNTRT	Première Nation tlingit de la rivière Taku
Programme	Programme national d'évaluation environnementale
R-D	Recherche-développement
SCF	Service canadien de la faune
SÉEN	Système d'évaluation environnementale national
SMC	Service météorologique du Canada
SSDE	Système de suivi des demandes d'expertise